Informations de base

2009/0154(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	Procédure caduque ou retirée
Industrie automobile: parasites radioélectriques (compatibilité électromagnétique) produits par véhicules à moteur **Subject** 2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	
Commission européenne	DG de la Commission: Service juridique Commissaire: BARROSO José Manuel

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/10/2009	Publication de la proposition législative	COM(2009)0546	Résumé
24/11/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
16/04/2013	Proposition retirée par la Commission		Résumé

Informations techniques

Référence de la procédure	2009/0154(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Directive
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 114-p1
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission	JURI/7/01360

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé

Document de base législatif	COM(2009)0546	19/10/2009	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1934/2009	16/12/2009	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Industrie automobile: parasites radioélectriques (compatibilité électromagnétique) produits par véhicules à moteur

2009/0154(COD) - 19/10/2009 - Document de base législatif

OBJECTIF : codification de la directive 72/245/CEE concernant les parasites radioélectriques (compatibilité électromagnétique) produits par les véhicules à moteur.

ACTE PROPOSÉ : Directive du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification de la directive 72/245/CEE du Conseil du 20 juin 1972 concernant les parasites radioélectriques (compatibilité électromagnétique) produits par les véhicules à moteur.

La nouvelle directive se substituera aux divers actes qui y sont incorporés ; elle en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.